

SITE NATURA 2000
« VALLEE ET COTEAUX DE LA LAUZE »

Comité de pilotage local du jeudi 30 Mars 2017
COMPTE-RENDU

Jean-Marc ROGER, maire de Lamaguère, a présidé la réunion du comité de pilotage local qui s'est déroulée le jeudi 30 mars 2017 à la salle des fêtes de Lamaguère.

Etaient présents :

- Aurélie **BELVEZE**, Chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA du GERS, Animatrice du Site
- Emilie **BERGUE**, Chargée de gestion des espaces naturels au CPIE Pays Gersois
- Nicole **CASTEX**, Présidente du Musée Paysan d'Emile à Simorre
- Ludovic **CHAMPFAILLY**, Technicien au Centre Régional de la Propriété Forestière Midi-Pyrénées
- Laurence **DAREES**, directrice de l'office du tourisme Val de Gers à Masseube
- Myriam **DESCLAUX**, Agricultrice à Pellefigue avec des terres en propriété sur Simorre
- Anne-Marie **COLLONGUES**, représentante du club de randonnées pédestres de Simorre : 'Lous Caminaires'
- Marie-Josèphe **INEICHEN**, propriétaire et conseillère municipale représentant le maire de Villefranche d'Astarac
- Marie **GAGEOT**, Directrice de l'office du tourisme Coteaux Arrats Gimone
- Michel **LANS**, DDT du Gers
- Guy **LABORIE**, agriculteur à Simorre
- Nathalie **LAMANDE**, Chef de projet Natura 2000 et responsable de l'animation à l'échelle de la région Occitanie, DREAL
- André **LOUBENS**, propriétaire à Pellefigue
- Eliane et Mark **LOWE**, Propriétaires travaillant dans le tourisme à Villefranche en bordure du site Natura 2000
- Yvon **MERCIER**, agriculteur retraité, musée paysan d'Emile
- Ludovic **OLICARD**, Chargé d'études au Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées
- Julien **PIEDFERRE**, Technicien de rivière du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Assainissement de la vallée de la Gimone, et du Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de l'Arrats, accompagné d'un stagiaire
- Jean-Marc **ROGER**, maire de Lamaguère, agriculteur et président du COPIL
- Michel **SEGONZAC**, reporter au Petit journal du Gers
- Jacques **SERIN**, Maire de Betcave-Aguin, agriculteur retraité et propriétaire
- Didier **SOULIE**, Chef de brigade à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Laurie **VASSELIN**, Chargée de mission NATURA 2000 à l'ADASEA du GERS, Animatrice du site
- Marianne **VERGEZ**, propriétaire et agricultrice à Lamaguère

Etaient excusés :

- Monsieur **BALAS**, Maire de Tachaires
- Chloé **BLANC**, Chargée d'interventions, Délégation Garonne Amont de l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- Françoise **CASALE**, Conseil Départemental du Gers
- M. **DUFFAUT**, Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Assainissement de la vallée de la Gimone
- Christian **GUYARD**, Préfecture du Gers
- Sandrine **LEPRUN**, Directrice du CPIE

Jean-Marc **ROGER**, maire de Lamaguère, ouvre la séance à 10h10 en remerciant les participants à ce **14^{ème} comité**. Il effectue un tour de table afin que chacun des participants (25 personnes) se présentent.

Aurélié **BELVEZE** et Laurie **VASSELIN**, animatrices du site Natura 2000, remercient à leur tour les participants et présentent **l'ordre du jour de ce comité** en s'appuyant sur un diaporama (annexé à ce compte-rendu) :

- **Bilan d'activité et perspectives 2017**
 - **Actions et résultats**
 - **Perspectives / Questions / Discussions**
- **Temps d'échanges animé : Intégrer Natura 2000 aux initiatives locales**
Sur la base des questionnaires préparatoires reçus

1. PREALABLE : CONTEXTE ET OBJECTIFS

L'**ADASEA** du Gers présente brièvement le **site Natura 2000 (13 communes, 5399 ha)**. Elle rappelle qu'il existe un document d'objectif, le **DOCOB**, élaboré par l'**ADASEA** et animé depuis 2005 suite à sa validation en **comité de pilotage**. Le **COPIL** est présidé par M. Roger et ses membres sont des collectivités, des agriculteurs et leurs représentants, différents services de l'Etat, etc...L'animation de la mise en œuvre des actions du **DOCOB** se partage entre l'**ADASEA** et le **CPIE** qui est en charge de la valorisation pédagogique et touristique. L'Etat chapeaute en effet l'animation via un appel d'offre triennal (le dernier lancé en 2015). Il s'agit aujourd'hui d'un **bilan intermédiaire correspondant à la deuxième tranche de l'animation 2016-2017**.

L'objectif est de préserver des habitats naturels et des habitats d'espèces (cf. carte légendée sur diaporama). Ces milieux (landes à genévriers, pelouses, prairies...) sont majoritairement gérés par les agriculteurs à travers les activités d'élevage. **Les objectifs sont de lutter contre la déprise agricole, et soutenir les activités d'élevage d'herbivores extensif qui favorisent la présence de ces milieux et leur bon état**. Associés à ces milieux, on retrouve des boisements, haies, et arbres isolés formant le bocage qui abritent des insectes (ex : Grand

Capricorne) et qui permettent aux chauves-souris de gîter et aller se nourrir sur les prairies attenantes.

Les prairies humides de fond de vallon constituent un habitat pour le Cuivré des marais (petit papillon orangé visible courant mai). Les rivières abritent (ou abritaient) le toxostome. L'écrevisse à patte blanche était présente sur un petit secteur lors de la réalisation des inventaires lors de l'élaboration du DOCOB et sa présence est avérée sur l'Astarac au sens large.

2. BILANS : MAI 2016 – MARS 2017

L'ADASEA précise les **rôles de l'animateur Natura 2000 qui couvre un large champ d'actions** : conseil pour la gestion des espaces naturels d'intérêt communautaires auprès des gestionnaires (quel que soit leur état de conservation), gestion administrative et financière, veille à la cohérence des politiques publiques et de leur articulation, soutien pour l'évaluation d'incidence, formation (pas prévu cette année sur ce site), information et sensibilisation.

I. EXTENSION DU SITE NATURA 2000

Un temps est pris pour résumer et féliciter le travail de longue haleine **d'extension du périmètre du site (trois communes concernées) qui a aboutie récemment en janvier 2017 avec la parution de l'arrêté ministériel validant le nouveau périmètre**. Les cartes IGN qui présentent ce périmètre sont présentées via le diaporama.

Laurie VASSELIN soulève la **nécessité de mettre à jour les documents de communication**, suite à cette officialisation du nouveau périmètre.

Michel LANS précise que cette **démarche d'extension avait été amorcée à la demande des collectivités**. Le travail de terrain et le cycle administratif qui a fait suite ont pris du temps (longue procédure). La question des limites du site avait été soulevée et le sera probablement encore à l'avenir. **Le périmètre a été stabilisé à ce jour et si des ajustements futurs sont envisagés, ils pourront être intégrés à une démarche de réflexion plus globale de révision du DOCOB par exemple**.

Jacques SERIN témoigne que sur Betcave-Aguin le site ne couvrait qu'un tiers de la commune et c'est une bonne chose qu'il couvre désormais la totalité étant donné que les milieux sont assez homogènes. Cette extension est cohérente.

II. DIAGNOSTICS ET CONTRATS NATURA 2000

L'ADASEA présente ensuite le bilan des **diagnostics de terrain menés** et de la **contractualisation qui s'en est suivie** (cf. diaporama). Elle précise qu'un diagnostic nécessite : un temps de prospection sur le terrain pour identifier les milieux et leurs états de conservation, une discussion avec le gestionnaire sur les modalités d'entretien de ces milieux qui peut aboutir ou non à une contractualisation. Le gestionnaire (agriculteur, propriétaire, collectivité ou forestier) s'engage alors à respecter un certain cahier des charges sur 5 ans en contrepartie d'une aide financière.

Des diagnostics ont été réalisés chez 38 personnes depuis le dernier COPIL l'an passé, 32 ont abouti à des contrats agricoles MAEC (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques) et 1 qui a donné lieu à 1 contrat Ni Agricole Ni forestier (Ni-Ni) avec un propriétaire. Les contrats et chartes réalisés depuis le début de l'animation sont listés dans le diaporama pour mémoire mais sont arrivés à échéance.

Les grands types d'engagement possibles en MAEC sont listés : Conversion de terres arable en prairies ou gel herbacé / Gestion extensive de prairies / Entretien de haies, de mares ou de fossés / Maintien des systèmes herbagers et pastoraux (qui favorisent les exploitations qui ont plus de 70% d'espaces herbagers dans leur surface agricole) / Evolution des systèmes polyculture-élevage d'herbivores. Le graphique présenté montre que les hectares engagés en conversion de terres arables en herbe sont bien moins nombreux que ceux engagés en gestion extensives sur les pelouses et prairies sèches (habitats dominants sur le secteur).

Nathalie LAMANDE demande le détail du cahier des charges de la mesure souscrite sur le plus grand nombre d'hectares codée 'PS01' (env. 175 ha engagés). L'ADASEA répond qu'il s'agit d'une gestion extensive des prairies sèches de coteaux avec un retard de fauche au 20 mai.

Des exemples photographiques de milieux engagés sont présentés (cf. diaporama), avant de poursuivre le bilan : **20 mares engagées cette année, 672 m linéaires de haies, ce qui est peu par rapport à l'an passé (plus de 40 km haies engagées).** Ceci est dû au fait que les règles ont changé en 2016 : **seul les haies dont la gestion est assurée sur les 2 côtés sont éligibles. Cela sera le cas aussi en 2017, 2018 et 2019.** Aurélie BELVEZE précise que les règles sont en effet évolutives d'une année sur l'autre : les haies mitoyennes ne sont donc plus éligibles aux MAEC et remarque que cette modification dans le cahier des charges a été apprise très tardivement puisque les contrats se sont faits entre le 1^{er} avril et le 15 juin 2016 (habituellement 1^{er} avril au 15 mai) et que l'information est arrivée fin mai 2016 ce qui a valu la reprise des dossiers et le rappel des agriculteurs. Marie-Josèphe INEICHEN s'inquiète de savoir ce qu'il en est des haies mitoyennes engagées en 2015. Aurélie BELVEZE répond que normalement, celles-ci ne sont pas remises en questions puisque l'engagement date de 2015.

L'ADASEA poursuit : il s'agit de **1 300 000 € mobilisés** sur le territoire pour les MAEC souscrites en 2015 et 2016 (d'une durée de 5 ans à chaque fois). **Environ 1 900 ha sous contrats dont 906 ha dans le site Natura 2000 au sens strict** (les chiffres présentés sont les chiffres en internes, sous réserve de validation par les services de l'Etat). **Cela représente 17% de la surface du site Natura 2000 et 29% de la Surface Agricole Utile**, ce qui n'est pas négligeable (cf. emprise sur la carte).

Aurélie BELVEZE précise pour mémoire que **le périmètre des PAEC présent sur la carte avait été décidé en COPIL en 2009, il n'a pas changé depuis.**

Laurie VASSELIN remarque que le croisement des surfaces engagées avec les surfaces identifiées d'habitats d'intérêt communautaire avait été fait pour le bilan 2015 et pourra se faire prochainement lorsque la tranche d'animation sera terminée.

L'ADASEA poursuit sur les **contrats forestiers** : la validation des barèmes a eu lieu récemment, 1 contrat est prévu et devrait être déposé pour le 15 juin.

Concernant les autres contrats : **1 contrat Ni-Ni** qui concerne la restauration d'une mare bâtie a été déposé et 2 sont en cours. Aucune **charte Natura 2000** prévue, aucune n'est en cours.

Les bilans chiffrés finaux habituels seront communiqués dans les bulletins d'information annuels (fin juin, en fin de période d'animation).

Les limites aux contrats sont présentées par l'ADASEA avant de clôturer cette partie (cf. p.29 du diaporama). La mention du retard de paiements : les contrats de 2015 n'auront le paiement définitif qu'en fin d'année 2017 et l'avance de trésorerie des MAEC 2016 est prévue au 1^{er} avril 2017. **Guy LABORIE** laisse présumer qu'il y aura de moins en moins de contrats MAE : 'on ne parle aux agriculteurs que de contrôles, de pénalités, mais le paiement ne suit plus du tout. Nous n'avons pas touché 1 centime encore des MAEC pour 2016 ! Cela se passait mieux avec les anciennes programmations lorsqu'on était payé aux dates d'anniversaires. L'agriculture est dans une mauvaise situation entre la grippe aviaire, le retard de paiement des aides PAC, il devient de plus en plus difficile de gérer une trésorerie. Par ailleurs, la clause qui a mis fin aux contrats MAE et en 2015 a entraîné une nouvelle contractualisation en 2015 avec un nouveau paiement de télé déclaration de ces engagements'.

Aurélié BELVEZE précise que les agriculteurs s'informent auprès de l'ADASEA sur les retards de paiement, cela prend du temps d'y répondre. Les informations données par la DDT sont souvent au conditionnel et arrivent tardivement par rapport à la période de contractualisation. Il est difficile de travailler dans ces conditions pour l'animation aussi.

Guy LABORIE demande ce qui explique ce retard de paiement et s'inquiète de savoir si l'argent est vraiment prévu. **Nathalie LAMANDE** répond qu'il ne s'agit pas d'un problème d'enveloppe financière (l'enveloppe FEADER existe bien) mais d'un problème de paramétrage des outils : le système autrefois piloté au niveau national par le Ministère de l'Agriculture est désormais piloté au niveau régional. On se retrouve désormais à devoir gérer X cadres régionaux au lieu d'un national, et chaque Région doit paramétrer les outils qui vont gérer l'ensemble des déclarations PAC. Il s'agit donc d'un problème d'outils lié à la complexité du transfert de l'autorité de gestion. Le Ministre a pris des engagements pour résorber le retard (emplois de personnel dans les DDT, ASP...), la situation devrait rentrer dans l'ordre à la fin de l'année 2017.

III. ANIMATION FONCIERE ET SUIVI

Pas de commentaires particuliers en réaction à la présentation du diaporama.

IV. COORDINATION ET INTEGRATION DU DIPOSITIF NATURA 2000 DANS LES AUTRES POLITIQUES

L'ADASEA participe à divers échanges régionaux et inter-régionaux, se coordonne avec les différents services de l'Etat.

Un travail assez chronophage de l'animation a été par exemple de résoudre le verrou technique pour le dépôt du contrat propriétaire Ni-Ni, avec l'obtention d'une pièce justificative de la part de l'INSEE assurant l'impossibilité de délivrer un numéro SIRET à un propriétaire.

Elle est amenée à travailler aussi avec le Conseil Départemental notamment sur la politique ENS (car certains sites labellisés ENS font partis de sites Natura 2000) [plusieurs exemples sont présentés].

L'ADASEA remercie les offices de tourisme d'avoir répondu à l'invitation au COPIL suite au travail mené en partenariat cette année : participation à une Form'action piloté par l'Office du Tourisme intercommunal dont l'objectif était la structuration d'une offre touristique éco-responsable sur la Communauté des Communes des Coteaux Arrats Gimone (particulièrement autour de Simorre). Intégrer la thématique N2000 et biodiversité en continuité avec les actions menées les années auparavant était intéressant pour la valorisation du site et du travail mené par les gestionnaires.

Marie GAGEOT précise que la préservation de l'environnement fait partie de la stratégie de développement des Offices de Tourisme. La zone Natura 2000 est un atout à valoriser et la collaboration est à poursuivre.

L'ADASEA a également suivi le **projet de Réserve Naturelle** amorcé par quelques propriétaires du site et le Groupe Ornithologique Gersois. Marianne VERGEZ, impliquée dans ce projet précise qu'il est en suspens pour le moment et que des visites de projets similaires sont à prévoir avant de poursuivre.

L'ADASEA a participé à une **réunion de la DDT sur le projet de modification de zonage éligible à l'ICHN animale en 2018** pour apporter des éléments techniques sur les contraintes environnementales (climat, topographie, morcellement...) rencontrées chez les éleveurs des sites Natura 2000 gersois.

L'ADASEA réfléchit actuellement à la **mise en place d'un projet LIFE sur une grande partie du Gers** (instrument financier européen à l'environnement différent de Natura 2000) sur les milieux agro-pastoraux. Cet instrument financier serait complémentaire à Natura 2000 car il permettrait notamment de financer par exemple des investissements (exemple : matériel spécifique de débroussaillage pour les zones de coteaux), de faire des formations pour répondre aux besoins d'acquisition de connaissance et de transmission de connaissance etc... Dans ce cadre, Aurélie BELVEZE a participé en tant qu'animatrice Natura 2000 à une réunion organisée par l'ADASEA fin février avec différents agriculteurs du département (dont Marie-Josèphe INEICHEN, présente au COPIL pour représenter les agriculteurs) dont l'objectif était de sonder l'opportunité de ce projet et d'identifier clairement les besoins. Il y a beaucoup de milieux agropastoraux qui se révèlent être des habitats d'intérêt communautaires ou habitat d'espèces. L'ADASEA va à une réunion d'information le 5 avril à Paris pour évaluer la possibilité de déposer un projet cette année et prendre connaissance des critères d'évaluations, la demande étant à déposer le 15 septembre 2017. Il s'agit d'un travail qui dépasserait les territoires Natura 2000 puisqu'il bénéficierait à la majorité des milieux agro-pastoraux du Gers (de l'Armagnac à l'Astarac).

V. EVALUATION DES INCIDENCES ET DOCUMENT D'URBANISME

L'ADASEA dans ses missions d'animateur, porte à connaissance auprès des porteurs de projets la présence du site et des habitats et espèces d'intérêts communautaires. **Un travail de sensibilisation et d'information a été fait particulièrement auprès d'un exploitant forestier, M. MUZAS, suite à l'acquisition du bois d'Aguin.** Des échanges avec les acteurs locaux, dont le Maire de Betcave-Aguin ont eu lieu pour le suivi de cette acquisition qui inquiète localement. Jacques SERIN précise qu'il n'a pas eu d'informations complémentaires depuis les derniers échanges. L'acquisition a bien eu lieu, le CRPF a été destinataire du Plan Simple de Gestion forestier. Ludovic CHAMPFAILY met l'accent sur l'enjeu environnemental du bois d'Aguin : en Natura 2000 mais aussi classé en Espace Naturel Sensible. Une vigilance accrue a été portée lors de l'instruction du plan simple de gestion. Dans la mesure du possible, des compléments et ajustements pour une gestion durable de ce bois ont été demandés. Un travail a été également amorcé sur la mise en place d'un contrat forestier Natura 2000 qui permettrait de bloquer un certain nombre d'arbres à micro-habitat qui favorisent les espèces protégées. Le propriétaire et le gestionnaire ont conscience de cette vigilance accrue qui portera aussi sur les conditions d'exploitation du bois. Un appel à la vigilance du voisinage est lancé.

Nathalie LAMANDE de la DREAL demande si l'exploitant forestier a fait une demande d'agrément au titre de l'article L122-7 (anciennement L11) du code forestier (article qui prévoit une simplification des démarches des propriétaires en instituant une fusion des procédures). Le CRPF confirme. Il travaille à ce que le Plan Simple de Gestion qui sera ensuite présenté à la DDT soit favorable à l'agrément. La difficulté reste qu'il n'existe pas d'annexe verte et que la sensibilité d'intégrer les enjeux environnementaux dépend un peu de l'instructeur : on parle d'espèces protégées mais pas forcément présentes et il est difficile parfois d'apprécier et de mettre des gardes fous alors que le cadre à disposition est finalement assez large. Le CRPF travaille dessus.

Guy LABORIE, agriculteur, demande qu'elle est la **réglementation qui s'applique en matière de coupe de bois** de manière générale. Michel LANS de la DDT répond que la réglementation diffère selon la taille de la propriété. Pour le cas du bois d'Aguin qui fait environ 40 ha (cas d'une propriété supérieur à 25 ha - seuil de référence), un Plan Simple de Gestion forestier est obligatoire. Il s'agit d'un programme de gestion du boisement sur une dizaine d'année qui prévoit des interventions dont des coupes de travaux. Le CRPF est chargé d'instruire et de contrôler l'application par la suite ce document de gestion.

Guy LABORIE s'interroge alors sur les **conditions de coupes lorsqu'on est en-dessous des 25 ha**, comme cela peut-être le cas chez les agriculteurs et particuliers. La DDT précise qu'un autre seuil est à prendre en considération fixé par arrêté préfectoral à 4 ha. S'il s'agit d'une coupe prélevant la moitié ou plus des tiges sur plus de 4 ha, alors la coupe est soumise à une demande d'autorisation auprès des services de l'Etat. En dessous de 4 ha, le propriétaire a le droit d'effectuer une coupe comme il l'entend. Guy LABORIE prend l'exemple de la coupe à blanc réalisé sur Simorre, qui a été selon lui réussie et qui donnera un très beau bois d'ici une quarantaine d'année, pour avancer les bienfaits de la coupe à blanc. Le CRPF rappelle qu'il est là pour faire du conseil gratuit auprès des propriétaires de boisement de manière à ce qu'ils soient gérés au mieux et qu'effectivement, laisser quelques réserves n'est pas toujours la meilleure solution car les baliveaux laissés sont souvent condamnés (isolés au milieu de la parcelle) même si l'aspect paysager est parfois mieux accepté du voisinage. **La DDT et le CRPF ont réalisé une brochure explicative pour le public sur la gestion des boisements pour rappeler la réglementation. Une brochure de même type existe aussi pour les exploitants forestiers.**

L'ADASEA recentre la discussion sur le Site Natura 2000 et rappelle qu'il y avait eu en 2012 une formation sur la gestion de la forêt au sein du site Natura 2000.

VI. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

L'ADASEA lance un appel à témoignages ou articles à diffuser dans le prochain bulletin d'information qui sortira fin juin 2017 pour la fin de la tranche d'animation. La nouveauté cette année a été l'écriture et publication d'un article Natura 2000 pour la commune de Tachaires pour présenter Natura 2000 (format A4 recto-verso incluant une carte de localisation du site sur la commune, la présentation des habitats et des espèces, un point réglementaire). Cette démarche initiée par l'ADASEA d'intégrer la communication Natura 2000 dans la presse locale existante peut se poursuivre à la demande des communes ou de la presse locale. Le recensement des dates de parutions des bulletins communaux auprès des mairies a été effectué par l'ADASEA a été l'occasion d'un contact pour encourager les communes à inclure des articles en ce sens.

L'ADASEA rappelle l'existence des plaquettes de communication qu'il faudra rééditer car le stock est bientôt terminé et que le périmètre du site n'est désormais plus le bon suite à l'extension. Jean-Marc ROGER rappelle que la zone d'influence du site, elle n'a pas changée. L'ADASEA confirme mais souhaite profiter d'une éventuelle réédition, si des financements sont prévus, pour mettre à jour le périmètre tel que validé à ce jour.

Un kit voyageur est un nouvel outil de communication, aboutissement du travail collectif conduit par l'Office de Tourisme avec les différents partenaires (cf. partie IV). **Il illustre les paysages et la biodiversité et donne le contact des animatrices Natura 2000.** L'ADASEA en a quelques-uns à disposition si besoin.

Emilie BERGUE, présente les **actions de sensibilisation, menées par le CPIE comme chaque année, auprès des scolaires** (école primaire de Saramon sur le thème de l'eau) **et auprès du grand public** à Ensarnaut à l'occasion de la Journée Nature. **Cette année, ce sont les élèves de Monbardon et de Saint-Blancard qui bénéficieront de l'animation du CPIE.** Marianne VERGEZ précise que la journée Nature d'Ensarnaut aura lieu le 21 mai cette année. L'ADASEA y participera dans le cadre de l'animation de la ballade. Laurie VASSELIN a aussi organisé dans le cadre de l'animation d'une journée ouverte au public, une balade thématique intitulée 'Dans la peau d'une vache gasconne'. Elle consistait à parcourir les terres sous contrats MAEC pâturées par un troupeau de génisse gasconne, sur le Site Natura 2000. On notera la forte participation du fait de l'intégration de cette animation à la journée organisée par les éleveurs sur le thème « Paysage et Biodiversité ».

VII. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Pas de commentaires particuliers en réaction à la présentation du diaporama.

3. PERSPECTIVES

L'ADASEA présente ici les objectifs d'animation jusqu'à la fin de la tranche d'animation en cours [juin 2017] et jusqu'à la dernière tranche d'animation [juillet 2017 à juin 2018] de l'appel d'offre triennal.

La contractualisation des MAEC sera possible en 2017, 2018, et 2019 suite au re-dépôt du **Projet Agroenvironnemental et Climatique** de la *Vallée et des coteaux de la Lauze*, contrairement à ce qui avait été annoncé en 2016. Les dossiers sont contractualisables du 20 avril au 15 mai 2017 [date reportée au 31 mai depuis la rédaction de ce compte rendu].

L'enveloppe pour l'animation 2017 est de 30 000 euros. L'ADASEA note la baisse du budget alloué par rapport au prévisionnel initial.

6 contrats agricoles sont prévus, 6 chartes (orientées surtout vers les collectivités), la sensibilisation de 2 classes et 3 jours de communication grand public pour l'animation conduite par le CPIE.

4. QUESTIONS /PRECISIONS

Jacques SERIN demande un éclaircissement sur les missions du CPIE. Emilie BERGUE répond qu'il s'agit du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement. Il s'agit d'une association qui

réalise des actions de sensibilisation auprès du grand public et des scolaires à la préservation de l'environnement d'une part et des missions d'expertise environnementale (inventaires naturalistes, préconisations de gestion...).

5. TEMPS D'ECHANGE ANIME : INTEGRER NATURA 2000 AUX INITIATIVES LOCALES ?

Cette partie retrace et organise en différents points les discussions qui ont eu lieu sur la base des réponses aux questionnaires.

Laurie VASSELIN présente l'objectif de cet échange : **rendre le site un peu plus autonome en matière de communication et valorisation en mutualisant les forces, car c'est un volet de l'animation qui ne peut pas être développé davantage par l'ADASEA au vue des moyens alloués et malgré la forte demande locale.** Il s'agit de profiter de la demi-heure restante pour travailler ensemble sur ce thème.

Aurélié BELVEZE rappelle que dans la répartition du budget de l'animation, il faut faire des choix concertés avec la DDT. **L'objectif prioritaire de l'animation est la contractualisation pour la préservation des habitats d'intérêt communautaire.**

• INTEGRATION DE NATURA 2000 AU SEIN DES EVENEMENTS QUI FONT VIVRE LE TERRITOIRE

Cités en COPIL ou dans les questionnaires

Evènements connus sur le site et sa zone d'influence :

Journée Nature à Ensarnaut
Randonnée lors de la fête locale de Betcave-Aguin
Sorties du club de randonnée de Simorre
Rando VVT de Simorre
Randonnée des Chapelles à Saintes
Raid de l'Astarac
Fête des labours et semailles (Villefranche)
Fête des foins Simorre
Bourse aux plantes (Lamaguère)
Fêtes de village de manière générale
Visite guidée du Maquis de Meilhan
Ancienne foire de la Madeleine à St Blancard
Les musicales des coteaux de la Gimone
Festi'droles à Simorre

...

Type d'évènements adaptés à la promotion du Site Natura 2000 via d'autres acteurs locaux :

- **Sorties scolaires :** poursuite des actions du CPIE. D'autres possibilités ?
- **Promenades ou randonnées guidées à l'occasion de fêtes de village** par exemple.

Aurélié BELVEZE précise que l'ADASEA était intervenu à Betcave-Aguin et à Villefranche il y a quelques années. Penser à parler du site Natura 2000 à ces occasions est intéressant.

- **Course d'orientation sur le site pour les scolaires**

Laurie VASSELIN précise que la course d'orientation est devenue obligatoire dans les programmes scolaires de sport des collégiens. A ce sujet, le Conseil Départemental a installé des balises fixes aux abords du lac de l'Astarac. Jean-Marc ROGER ajoute qu'il y a déjà eu des courses d'orientation officielles sur le site dont il doit rester quelques cartes. Jacques SERIN évoque le raid VTT de Simorre qui existe encore. La promotion du site Natura 2000 s'envisagerait via les organisateurs de ces CO.

- **Conférence à l'occasion d'une manifestation locale avec intervention de personnalités** (ex : botaniste /ornithologue...)

Jean-Marc ROGER précise qu'il existe une référence ornithologique dans le Gers : Hermann Heinzel. L'Association Botanique Gersoise fait aussi de très bonnes conférences et sont très disponibles. Il est possible de les solliciter.

- **Documentation pour les offices de tourisme.** Poursuivre la diffusion de l'info N2000 dans les OT.
- **Projection de films nationaux suivie de débat.**
- **Salon du livre sur le thème de la biodiversité ou autre.**

Aurélié BELVEZE fait remarquer que les médiathèques sont un outils de communication à porter de main. En effet, les permanences Natura 2000 du Gers sont en partie accueillies par les médiathèques (exemple à Simorre, à Montesquiou). Pourquoi ne pas se greffer à un événement qu'elles peuvent porter en partie et que l'événement soit commun aux différents sites *Natura 2000* du Gers. Cela permettrait aussi de lier le côté Nature et Culture.

- **Ronde des Exposition** (12 jours autour du 15 août 2017). Jacques SERIN pense à la ronde des expositions qu'ils vont recevoir au mois d'août : des documents sur Natura 2000 pourraient être distribués sur les communes concernées (Betcave Aguin, Boulaur, Gaujan, Lartigue, St Elix d'Astarac, Saramon, Sémézies Cachan, Simorre et Villefranche). Tous les 2 ans durant l'été, les communes du territoire des coteaux Arrats-Gimone s'associent pour mettre en valeur le travail d'artistes du secteur : peintres, sculpteurs, et artisans d'art.

Laurence DAREES pense qu'essayer de lier *Nature et Culture* ou *Nature et Art* est intéressant mais elle met en garde sur le public ciblé. En effet, elle prend l'exemple du stand Natura 2000 qui avait été tenu lors du Raid de l'Astarac lors de la 2nde édition du Raid et qui n'avait pas bien fonctionné pour noter la relative réussite lorsqu'on prend des publics cibles trop éloignés de l'événement pour lequel ils se déplacent. Aurélié BELVEZE confirme en disant que les gens étaient venus effectivement pour faire du sport et non pour s'informer sur N2000 mais précise que justement le stand N2000 lors du Raid était pour sensibiliser et 'éduquer' les sportifs à leur environnement et éviter qu'ils ne cueillent les orchidées comme cela a pu être le cas lors de la première édition. Laurence DAREES pense que la Ronde des expos qui attirent les personnes qui s'intéressent à l'art n'est pas forcément un espace judicieux de promotion de la Nature. Aurélié BELVEZE et Laurie VASSELIN ajoute qu'en effet, Natura 2000 s'intègre bien auprès des personnes intéressées par la nature et des événements en lien mais que le défi est justement de promouvoir et sensibiliser au-delà.

Jacques SERIN conclue en notant que ce sont des événements qui brassent localement du monde dans tous les cas, et que ça peut toujours en intéresser quelques-uns.

Nicole CASTEX, du Musée Paysan d'Emile de Simorre ne voit pas bien comment peut s'intégrer au sein du musée *Natura 2000* à part par le biais d'un stand d'information lorsqu'il y aura un événement opportun. Elle explique par ailleurs qu'il existe une exposition annuelle organisée au musée dont la thématique varie chaque année (cette année sur le maïs). Si un jour le thème de l'expo s'y prête, cela pourrait être une possibilité de communiquer autour du site et sa biodiversité. Dans le cadre des journées européennes du patrimoine également, lorsque le thème

s'y prête, il peut se prévoir un temps de conférence par exemple sur une des deux journées. Cette année, le thème est *Jeunesse et patrimoine*.

Il est arrivé que 'Lous Caminaires' fasse intervenir un naturaliste expert en botanique M. Paul MAGNI pour expliquer les plantes. Anne-Marie COLLONGUES explique qu'il y a avait eu cette journée là une conférence puis une randonnée.

Laurie VASSELIN fait le constat qu'il existe déjà **beaucoup d'événements locaux qui dynamisent le territoire dont certains en lien plus ou moins directe avec la nature et l'environnement**. Elle rappelle l'importance de mutualiser les forces pour rendre le site plus visible. Dans cette optique elle s'interroge sur les besoins des personnes ressources organisant ces évènements vis à vis de Natura 2000: formation par rapport aux habitats et espèces du site pour pouvoir en parler plus facilement? temps d'animation? Matériel? L'ADASEA reste ouverte à ces questions et souhaite être informée si possible des évènements se déroulant sur le territoire afin d'y proposer éventuellement quelque chose s'y cela s'y prête.

Ludovic OLICARD fait écho d'un programme : 'Urba Flore' dans lequel le Conservatoire botanique essaie aussi de sensibiliser un large public essentiellement urbain, sur la flore protégée. La conception et l'édition de sets de table ont été réalisés. Peut-être que lors des fêtes de villages il serait possible d'obtenir ces sets de tables même s'il s'agit de sets de tables sur la flore à l'échelle nationale (pas spécifique du site), le principe est intéressant.

Aurélié BELVEZE soulève la question du financement pour la réalisation ou l'édition de sets de table plus spécifique aux sites Natura 2000.

Laurence DAREES se demande pourquoi il n'existe pas justement une journée nationale *Natura 2000* autour des sites du réseau. Il y a déjà 5 sites dans le département, cela peut justifier un événement ?

Laurie VASSELIN et Aurélié BELVEZE précisent qu'il existe en effet les Journées Natures (portées par la Région Midi-Py), et les Green Weeks (porté à l'échelle européenne) qui promeuvent la nature mais qu'il n'a jamais été proposé d'événement spécifique à *Natura 2000*. Il serait intéressant qu'une volonté au niveau départementale permette un tel événement et qu'un budget soit alloué en ce sens. Cette journée pourrait accueillir des conférences bien spécifiques et inviter les associations et acteurs du territoire à participer. L'office de tourisme et le CPIE font remarquer qu'ils s'intègreraient volontiers dans ce type de journée centrée sur *Natura 2000*.

6. AUTRES POINTS ET REACTIONS

Un questionnaire préparatoire avait été envoyé par mail avec les invitations au COPIL. Dans la partie d'expression libre, la question du balisage est fréquemment revenue. Elle a été développée en COPIL.

• BALISAGE DU SITE NATURA 2000

L'ADASEA rappelle qu'il existe une forte demande localement, la demande est remontée lors de plusieurs COPIL. Il s'agit d'une demande 'historique' qui date de la rédaction du Document d'objectif (2004-2005). L'ADRHA, association basée à Saramon était ciblée initialement pour porter toute la partie valorisation. Cette structure est aujourd'hui orientée vers la Chasse précise Jacques SERIN. Il ajoute que les Communautés de communes gèrent les panneaux des sentiers de randonnées. L'ADASEA note que jusqu'à présent, 3 communautés de communes portaient les

activités de développement et qu'à ce jour, il n'y a plus que 2 communautés de communes sur le site Natura 2000 (fusion des Communautés Val de Gers et Haute-Vallée), peut-être faut-il les ressolliciter encore une fois au sujet du balisage.

Aurélie BELVEZE rappelle qu'en 2007, le groupe de travail 'Valorisation' s'était réuni, suivi du plan de communication 2010-2011. A chaque fois la réponse était que le Ministère de l'écologie travaillait sur un plan de communication général et commun à tous les sites Natura 2000 et qu'il était nécessaire d'attendre l'aboutissement de ce travail.

Aurélie BELVEZE précise qu'il y a deux demandes distinctes de **balisage : la visibilité au niveau des panneaux d'entrée des communes et sur les sentiers de randonnée.**

Laurence DAREES fait remarquer qu'il existe sur Faget Abbatial du balisage de ce type : une table de lecture dans lequel on parle du paysage et où l'on fait référence au site Natura 2000. Aurélie BELVEZE précise qu'effectivement en 2013-2014, l'ADASEA avait travaillé en partenariat sur le contenu de cette table de lecture.

Laurence DAREES rappelle que ce n'est pas le rôle des Offices de tourisme de financer le balisage demandé en COPIls. Par contre avec la Communauté de Communes il y a la possibilité de faire de la signalétique pour la valorisation du patrimoine dans le cadre d'un projet plus global de valorisation du patrimoine, c'est ce qui a été fait sur Faget Abbatial dans une première phase de projet. La seconde phase vient d'être lancée cette année et il est possible qu'une troisième phase arrive. Dans cette troisième phase, il serait peut-être possible d'essayer d'intégrer Natura 2000 un peu plus fortement.

Aurélie BELVEZE soulève la difficulté de coordination de ce genre de réalisation entre les Communautés de Communes qui ne peuvent pas forcément financer toute les deux de la même manière. Si le balisage est fait, il est intéressant qu'il soit homogène sur l'ensemble du site et qu'il ne privilégie pas une partie.

Jacques SERIN pense qu'il faut voir ce sujet avec les maires et les Communautés de communes des mairies concernées. Il va essayer d'en discuter avec Gérard Ariès qui s'occupe de la voirie à la Communauté de Communes. Pour les panneaux d'entrée de commune, ce sont effectivement aux communes que revient la gestion.

Nathalie LAMANDE donne la **position de la DREAL sur la notion de balisage des sites Natura 2000** car il s'agit d'une demande qui ressort dans de nombreux COPIls. Les soucis sont que les communes en Natura 2000 sont très nombreuses. En Languedoc-Roussillon par exemple, il y a 1 commune sur 2 concernée par Natura 2000. Le coût et la pollution paysagère du sur-panneautage seraient excessifs. C'est pourquoi la DREAL a refusé ou en tous cas n'a pas financé via les crédits du Ministère de l'écologie ce type de panneaux à l'entrée des communes. Il faut pour ce genre de balisage chercher des financements par ailleurs. Par contre, **qu'il est possible de financer est la promotion en lien avec les actions de restauration de milieux pour les contrats Natura 2000. Des panneaux qui informent par exemple les personnes qui passent au niveau des zones où des travaux de restauration ont été menés.**

Jean-Marc ROGER insiste sur le fait que le site n'est pas visible et que tout ce qui peut être fait par ailleurs (événements, conférences, articles de presses ect...) ne promeut pas autant le site que du balisage. Marianne VERGEZ ajoute que l'indication de Natura 2000 sur les panneaux des communes ne pollue pas car ils s'intègrent déjà aux panneaux existant (pas de sur-panneautage). Elle rajoute que les touristes étrangers sont souvent étonnés d'être dans un site Natura 2000 sans le savoir. Laurence DAREES réagit sur l'importance d'une communication plus détaillée par

ailleurs expliquant ce qu'est Natura 2000. **Marianne VERGEZ** est d'accord sur ce point, et ajoute que cette communication parallèle plus discrète peut se faire et être relayé ensuite par les acteurs locaux. Il y a déjà beaucoup de personnes qui savent ce qu'est Natura 2000 (notamment les touristes venus du Nord de l'Europe) mais pas nécessairement les gens du coin. Il y a beaucoup de locaux non-agriculteurs qui ne savent pas qu'ils sont sur le site Natura 2000 et encore moins ce que c'est. Il existe des échelles de communications très différentes et commencer par interpeler par une indication sous les panneaux des communes serait indispensable et complémentaire de la communication explicative.

Michel LANS évoque l'outil qu'est le bulletin municipal pour toucher les non agriculteurs et **Jean Marc ROGER** ajoute qu'il y a des informations concernant Natura 2000 sur le site internet de la commune. Il est d'accord sur le fait qu'expliquer ce qu'est Natura 2000 est effectivement important et que les personnes du Nord de l'Europe connaissent bien mieux Natura 2000 que les personnes du coin. **Jean Marc ROGER** ajoutent que si les locaux ne connaissent pas le détail, ils savent quand même de quoi il s'agit, au moins dans le principe.

Ludovic OLICARD réagit en précisant que l'application de Natura 2000 dans les pays européens diffère et ne signifie pas nécessairement la même chose d'un pays à l'autre. **Aurélié BELVEZE** demande d'explicitier les différences d'application de Natura 2000 à l'échelle européenne. **Ludovic OLICARD** répond que le dispositif est globalement plus strict et s'apparente plus à celui des *réserves naturelles* chez nous. Ce que l'on peut faire et pas faire est beaucoup plus réglementé. **Jean Marc ROGER** réagit que strict ou moins strict il s'agit d'enjeux de protection.

Laurie VASSELIN demande s'il y a des besoins au sein du COPIL de connaissance sur le dispositif Natura 2000 et sur le réseau gersois sans aller si loin en Europe. Leur paraît-il intéressant de savoir ce qui se fait sur les autres sites ? La question reste en suspens.

• VEHICULES MOTORISES SUR LES CHEMINS DE RANDONNEES

Guy LABORIE soulève ce problème lors des discussions et fait écho à une actualité : un accident grave survenu sur Simorre. **Laurie VASSELIN** précise que ce problème sort du domaine d'action de Natura 2000, la réglementation des véhicules motorisés sur les chemins étant plutôt du ressort des communes. **Jean Marc ROGER** partage le **constat de la présence des quads**, mais ni les panneaux d'interdiction ni les bornes à l'entrée des chemins ne sont des solutions. D'autant plus que si l'on condamne un chemin, on le condamne aussi pour l'agriculteur qui cherche à accéder à ses champs. **Aurélié BELVEZE** s'adresse aux services de l'état pour plus de précision sur la verbalisation, et les missions de l'office national de la chasse et de la faune sauvage dans ce cadre là. **Jacques SERIN** rappelle que le pouvoir de police revient au Maire. **Jean Marc ROGER** précise que ce n'est pas lui qui verbalise et que les gendarmes ne se déplacent pas. **Michel LANS** précise que **par arrêté préfectoral, il est possible d'interdire les véhicules motorisés sur ces chemins communaux**. **Jean Marc ROGER** dit qu'il y a déjà un arrêté préfectoral sur ces chemins mais qu'il n'est pas respecté.

• MANQUE D'ELEVEURS ET CIBLE PRIORITAIRE DE NATURA 2000 ?

Jean Marc ROGER comme chaque année souhaite revenir sur l'essentiel : **toute cette communication et aspects touristiques évoqués précédemment sont secondaires. Le constat effectif de toutes ces mesures est en effet sous-tendu par le fait qu'il resterait suffisamment d'éleveurs d'herbivores pour exploiter les parcelles et les habitats d'intérêt**

communautaire. Or on s'aperçoit qu'il y en a toujours de moins en moins. Ce serait-on tromper de cible ? Il y a une réflexion à mener là-dessus. L'intérêt réel de maintien de l'élevage sur ces milieux via le dispositif Natura 2000 ne semble pas fonctionner.

Laurie VASSELIN précise que l'animation Natura 2000 cible prioritairement les agriculteurs (et plus spécifiquement les éleveurs) au travers des contrats, de l'articulation avec la PAC, de la participation au projet Life sur les milieux agro pastoraux et autres actions soutenant l'élevage d'herbivores extensif. Cela a bien été montré dans le bilan d'activité, même si cette problématique de diminution du nombre d'éleveurs dépasse les limites du site Natura 2000 (constat global). Si le débat est ouvert aujourd'hui sur des aspects secondaires de valorisation du site, c'est justement parce qu'il s'agit des rares occasions d'en discuter réellement, étant donné le peu de temps d'animation consacré à cela, l'animation se consacrant à juste titre en priorité sur le maintien des habitats et non la mise en valeur du site. Aurélie BELVEZE rappelle que le budget de l'animation (30 000 euros) correspond à un certain nombre de jours et d'actions limitées, il faut faire avec. Jean Marc ROGER ne remet pas en cause le travail de l'ADASEA mais plutôt l'objectif de la politique Natura 2000 et les effets sur le terrain.

• PROMOTION DU TERRITOIRE ET DES AGRICULTEURS ENGAGES

Aurélie BELVEZE fait remarquer que le travail effectué avec les offices du tourisme concernant le développement d'un tourisme durable et solidaire va, par exemple, dans le sens d'une consommation locale de produit et de développement de fermes-auberges, ce qui peut promouvoir l'agriculture et entrer dans un cercle vertueux de développement. Les gens qui produisent et vivent sur le site Natura 2000 doivent pouvoir en tirer des avantages.

Marie GAGEOT confirme les efforts de promotions et de préservation du site Natura 2000 auprès des randonneurs par exemple (consignes de non ramassage de fleur etc...) Une opération de *Green Trek* va démarrer probablement dans l'été : inviter les randonneurs à ramasser les déchets qu'ils pourraient retrouver sur les chantiers. C'est aussi un moyen de sensibiliser aux enjeux du territoire et la zone Natura 2000 et au fait que des agriculteurs travaillent et s'engagent à préserver notre environnement. Un travail est mené aussi auprès des restaurateurs et des organisateurs d'évènements pour privilégier les approvisionnements locaux. C'est un axe fort du travail de l'Office de tourisme et de développement dans le territoire que de promouvoir l'agriculture du secteur. Elle cite l'exemple de la journée ferme ouverte de la Ferme de Baylac où l'Office a été partenaire et le marché de producteur aux Musicales des coteaux.

Aurélie BELVEZE conclue en disant que les deux axes de développement : agricoles et touristiques ne sont pas antinomiques.

Laurie VASSELIN rapporte le souhait de certains producteurs de valoriser leur engagement en MAE sur leurs produits (étiquettes). Elle s'interroge sur la réglementation car il ne s'agit pas d'un label et souhaite savoir s'il y a des exemples de producteurs qui ont réussi à valoriser dans la vente de leur produits le fait qu'ils soient engagés en MAE (ici ou ailleurs ?).

Nathalie LAMANDE répond que la question de la labellisation *Natura 2000* n'a jamais vraiment pu être traitée car il n'y a effectivement pas de cahier des charges contrôlé comme cela peut être le cas pour le bio par exemple. Il existe en effet des agriculteurs qui ont mis sur leurs étiquettes de produits 'produit dans un site Natura 2000' mais il n'y a pas de contrôle derrière et il y a des doutes quant à l'autorisation ou pas de l'afficher. Une marque type territoriale est lourde à mettre en place et ne se prête pas bien à Natura 2000 car il s'agit justement d'un réseau européen. Laurie

VASSELIN précise qu'au-delà du territoire sur lequel le produit est fait, N2000 n'étant pas forcément gage de qualité, il s'agit plus de la mise en valeur de la démarche d'engagement. Aurélie BELVEZE ajoute qu'il serait intéressant qu'une valorisation des agriculteurs engagés soit faite plutôt que du produit, car tous ne sont pas dans une commercialisation en vente directe. Elle fait écho à une démarche d'une coopérative réalisée par rapport à des objectifs de réductions d'utilisation de produits phytosanitaires en bord de cours d'eau : sur les parcelles concernées en bord de cours d'eau, des petits panneaux de petit format étaient plantés au bord du champ avec écrit 'Je m'engage pour la protection de l'environnement'. Guy LABORIE rappelle en effet que la communication sur les produits est limitée quand on n'est pas en vente directe. 'Il existe des contrats avec les coopératives comme Val de Gascogne pour du blé destiné à la production de farine pour Mc Donald. Dans le cahier des charges et le contrat, il y a obligation de mentionner que l'on est en zone Natura 2000 !' Aurélie BELVEZE se rappelle en effet d'une sollicitation par un agriculteur pour qu'il communique les charges des MAE à sa coopérative dans le cadre d'un contrat pour Mc Donald. Tous cherchent à faire de la communication.

Pour conclure sur la promotion, le Copil semble d'accord que 13 panneaux de balisage à l'entrée des communes concernées semblent la communication la plus pertinente et la moins hétéroclite et qu'elle est la base de la promotion du site.

- **ELARGISSEMENT DES INVITATIONS AU COPIL**

Le COPIL autorise l'invitation à l'avenir de personnes ressources non membre officielles du COPIL permettant d'élargir les discussions et d'apporter des éléments complémentaires sur certains sujets.

FIN DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Marc ROGER lève la séance à 12 h30.